

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet  
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Ouverture des Rencontres du développement durable (RDD)**

Vendredi 16 septembre 2022

**SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, cher Christophe Béchu,

Madame la secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, chère Chrysoula Zacharopoulou,

Monsieur le directeur général de l'Institut Open Diplomacy, cher Thomas Friang,

Mesdames, messieurs,

Je suis heureuse d'accueillir ici, pour leur troisième édition, ces Rencontres du développement durable, qui deviennent un rendez-vous important de notre calendrier politique.

Les premières avaient eu lieu à l'Élysée, sous le haut patronage du Président de la République. C'est donc avec fierté que j'ouvre aujourd'hui cet événement à l'Assemblée nationale, où elles ont toutes leur place.

Pour atteindre les objectifs de développement durable, la mobilisation de la société civile est une condition indispensable : nous pouvons donc nous réjouir du travail accompli par l'Institut Open Diplomacy, qui a reçu la mission de célébrer le 7<sup>e</sup> anniversaire des désormais célèbres « ODD ».

Dans un pays si divers que le nôtre, où les lignes de clivage ne manquent pas, il est bon de pouvoir rassembler ici pas moins de 70 partenaires pour cette célébration. Et je me réjouis de savoir que sont représentés aussi bien la majorité que l'opposition, l'exécutif que le législatif. C'est tout l'esprit du 17<sup>e</sup> Objectif de développement durable, d'ailleurs : la mise en place de partenariats, en vue de réaliser l'ambitieux programme qui nous réunit. C'est aussi mon souhait : je veux une Assemblée ouverte, qui débattenne, qui échange, pour que les Français s'y sentent chez eux.

De même, je me félicite de pouvoir recevoir ici le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en même temps que celui de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Tous deux sont copilotes, ils partagent la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030, ce programme transversal et universel de développement durable qu'ont adopté, en 2015, l'ensemble des États-membres de l'ONU.

Je n'ai pas besoin de vous détailler longuement le contexte dans lequel nous nous réunissons. Tout dans l'actualité le montre : le développement durable et la transition écologique sont, plus que jamais, les garanties d'un avenir meilleur pour nos enfants.

La crise énergétique, elle-même liée à la crise géopolitique, nous donne un avant-goût amer de ce que pourraient être les crises climatiques futures.

Et pourtant, nous ne pouvons pas nous contenter de faire face à l'urgence. Notre mission – celle du législateur en particulier – est, en ce domaine, de penser le temps long et de promouvoir une écologie qui accompagne, afin d'aider les Français à transformer leur quotidien, pour vivre mieux, durablement, sans épuiser les ressources ni porter préjudice aux générations futures.

L'enjeu est capital : il nous invite à dépasser les clivages et à nous rassembler. C'est précisément l'objet de la nouvelle méthode de travail parlementaire qu'en accord avec la Première Ministre Élisabeth Borne, je veux mettre en œuvre sous cette législature. Si nous voulons bien légiférer, il faut prévoir en amont un temps de concertation important, afin de dialoguer de manière raisonnable et de construire un compromis acceptable. C'est ce que nous faisons déjà, avant la reprise de la session ordinaire en octobre, pour accélérer la transition tout en promouvant la sobriété. Ainsi pourrons-nous donner une plus grande souveraineté énergétique à la France, et davantage de pouvoir d'achat aux Français.

Parce que je veux également partager ici une profonde conviction : développement durable et énergie ne se peuvent penser séparément. La situation que nous vivons avec la crise énergétique née des tensions internationales nous oblige bien sûr à être encore plus soucieux de sobriété. C'est un premier pas nécessaire mais ne peut constituer la seule réponse. Nous avons le devoir de contribuer à poser le débat sur les filières énergétiques : comment garantir une énergie à un prix qui reste abordable pour nos concitoyens ? qu'est-on prêt à sacrifier pour cela ? qu'est ce qui n'est pas acceptable ? Il ne faudrait pas, en effet, donner à penser que la seule sobriété énergétique conduira à une écologie heureuse. Une écologie apaisée est aussi celle qui sera née des choix qui auront été débattus et assumés. Il est de notre devoir de poser plus globalement un débat que nos concitoyens attendent, ayant été brutalement mis, depuis quelques mois, devant la situation de crise née du choc énergétique.

Avant même d'intégrer les Objectifs de développement durable dans le travail parlementaire, il faut que l'Assemblée nationale se montre elle-même exemplaire en la matière, y compris dans son fonctionnement interne, au quotidien. Elle le fera, j'en prend l'engagement devant vous.

Ainsi, j'ai souhaité, en accord avec les Questeurs et la Conférence des Présidents, la création d'un groupe de travail, chargé de formuler des recommandations pour mettre en place des pratiques environnementales exemplaires dans l'enceinte du Palais-Bourbon. Ce groupe de travail sera transpartisan, car le tournant environnemental doit être la préoccupation de tous les députés, quel que soit leur groupe politique. L'Assemblée nationale sera en pointe sur ce sujet, c'est la condition préalable et indispensable pour convaincre nos concitoyens de faire, à leur tour, des efforts.

Dans le processus législatif lui-même, les Objectifs de développement durable doivent également guider le travail du Parlement. C'est d'ailleurs à l'unanimité qu'a été adoptée, le 26 novembre 2020, la résolution proposée par Aina KURIC relative à l'intégration des Objectifs de développement durable dans le processus législatif. Nous devons, dans tous nos débats, veiller à ce que projets et propositions de loi répondent au moins l'un des 17 objectifs.

J'invite en particulier le Gouvernement à y veiller dans ses projets de loi, et ce, dès le stade de l'étude d'impact, qui pourrait indiquer à quel ODD répond chaque article.

Il en va de même dans le processus d'adoption de la loi de finances : c'est ce qui a été fait par le Gouvernement ces deux dernières années dans le cadre du « budget vert », véritable révolution consistant à évaluer l'impact environnemental des dépenses budgétaires et fiscales.

Nous pourrions aller plus loin encore, comme l'a proposé Florence Provendier dans le rapport qu'elle a remis au Gouvernement en février dernier : parce que la transition écologique doit s'inscrire dans le cadre plus large d'un développement durable, il serait intéressant de développer une analyse du budget à l'aune de sa contribution aux Objectifs de développement durable. C'est une piste intéressante que nous devons explorer.

Ces avancées, j'en ai conscience, peuvent quelquefois paraître techniques, voire obscures, aux profanes. Nous savons pourtant quelles perspectives elles ouvrent : améliorer la vie quotidienne, rendre espoir en l'avenir à l'ensemble de nos concitoyens. Le bonheur de vivre dans un environnement propre et sain, la joie que procure le contact avec la nature : tels sont les grands objectifs politiques et sociaux que nous visons, à travers le développement durable.

En vous souhaitant de bons et fructueux travaux, je vous remercie de votre présence et je salue votre engagement. Je vous remercie.